

SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le premier jour du mois d'août en l'an deux mille dix-sept, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**
Monsieur Jean-Pierre Ducruc

LES CONSEILLERS (ÈRE) :
Gratien Tardif
Michel Routhier
Guy Boucher
Catherine Marquis
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame Christiane Couture

Présence de 0 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 04 juillet 2017
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Engagement de Mme Ginette Gagnon, brigadière
 - Autorisation pour une enseigne commémorative
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Modification et conversion du système de réfrigération du Gaz R-22 au Gaz R-513A
 - Mandat pour la mise à niveau du projet
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Camion autopompe 411
 - Honoraires professionnels n° 2 (Dan Roy, ing.)
 - Acceptation des travaux et paiement (Camions Carl Thibault inc.)
- 6) Voirie
 - Réfection rue du Bateau
 - Honoraires professionnels n° 8 (Les Services Exp inc.)
 - Certificat d'autorisation
 - Engagement municipal
 - Rue Thibodeau
 - Mandat analyse préliminaire pour bassin de rétention (SNC-Lavalin inc.)
 - Ouvrage de revêtement mécanisé de la chaussée
 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – réclamation
- 7) Aménagement/urbanisme/développement
 - Règlement n° 565-2017 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (Modification article 1.6.72, ajout articles 12.2.1.6.9 et 14.4.1 ainsi que l'agrandissement de la zone 19-H à même la zone 14-I)
 - Adoption

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

Règlement n° 566-2017 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (Modification article 4.1.3)

- Adoption

8) Loisirs et culture

Parc de planches à roulettes

- Administration des travaux d'aménagement et gestion

Parcs municipaux et endroits publics

- Officialisation

9) Varia

Archives

- Destruction annuelle

MRC de Lotbinière

Projet de règlement n° 567-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 568-2017 concernant un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

- Adoption
- Avis de motion

Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)

- Position des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches

Fédération québécoise des municipalités

- Demande d'appui - Projet de loi 132 concernant les milieux humides et hydriques

Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord

- Demande d'appui - Gestion de l'offre dans le cadre de l'ALÉNA

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

220-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

221-2017

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 04 juillet 2017 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

222-2017

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUILLET 2017

SALAIRES BRUTS DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2017	ADMINISTRATION (DIRECTION, LOISIRS & TRAVAUX PUBLICS)	13 918.29
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, DÉN. /PELOUSE, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX, MAINTENANCE T/JEUX, BIBLIOTHÈQUE	31 112.92
	AVANTAGES SOCIAUX	6 852.37
	SOUS-TOTAL	51 883.58
INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUILLET 2017		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	51 883.58

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2017 – RATIFICATION

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
AMÉLIE HUOT			-99.12 (1)	
	222000455	IMMATRICULATION	-99.12	PETITE CAISSE (CRÉDIT CAMION AUTOPOMPE 411)
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			208.89 (1)	
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	208.89	REMISE JUIN 2017
CHAYER MÉLISSA			110.00 (1)	
	270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	110.00	REMBOURSEMENT T/JEUX
DEMERS MICKAEL			75.00 (1)	
	270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	75.00	REMBOURSEMENT T/JEUX
FLEETCOR CANADA MASTERCARD			1 029.61 (15)	
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	46.01	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	55.70	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.89	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.22	ESCOMPTE ULTRAMAR
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	102.50	ESSENCE SAVANA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	51.00	DIESEL KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.07	ESSENCE SILVERADO
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	98.50	ESSENCE SAVANA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	47.50	ESSENCE KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.50	ESSENCE SAVANA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	39.25	ESSENCE KUBOTA
	232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	23.00	ESSENCE PELOUSE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.00	ESSENCE SAVANA
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	49.00	ESSENCE KUBOTA
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	90.39	ESSENCE SILVERADO
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	99.40	ESSENCE SILVERADO
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.88	ESCOMPTE ULTRAMAR
HYDRO-QUEBEC			6 513.35 (9)	
	222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	422.10	SERVICE MAI & JUIN 2017
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	42.04	SERVICE MAI & JUIN 2017
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	20.67	SERVICE MAI 2017
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 256.28	SERVICE JUIN 2017
	234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.46	SERVICE JUIN 2017
	234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	103.38	SERVICE MAI 2017
	241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 645.87	SERVICE JUIN 2017
	270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	702.34	SERVICE JUILLET 2017
	241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 174.21	SERVICE JUIN 2017
INFO PAGE INCENDIE			120.32 (1)	
	222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	120.32	SERVICE JUILLET 2017
INFO PAGE P/RÉPONDANTS			34.38 (1)	
	223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	34.38	SERVICE JUILLET 2017
INTERFAS EN FIDUCIE			2 098.51 (1)	
	5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 098.51	POLICE NO 48842 JUILLET 2017

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

JOSIANNE TARDIF		313.85 (1)	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	138.85	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	14.50	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	17.30	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150454	PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	8.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	135.20	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
LES ENTREPRISES D. AUBIN & FILS		2 338.07 (1)	
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	22.27	PELOUSES 2017 2/5
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	31.17	PELOUSES 2017 2/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	178.15	PELOUSES 2017 2/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 407.29	PELOUSES 2017 2/5
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	51.96	PELOUSES 2017 2/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	83.12	PELOUSES 2017 2/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	400.81	PELOUSES 2017 2/5
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	59.38	PELOUSES 2017 2/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	38.60	PELOUSES 2017 2/5
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	65.32	PELOUSES 2017 2/5
M.R.C. DE LOTBINIERE		14 619.80 (1)	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 824.62	QUOTE-PART 2017 7/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 795.18	QUOTE-PART 2017 7/12
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		18 549.19 (1)	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 137.53	REMISE JUIN 2017
5513825000	RQAP A PAYER	1 080.30	REMISE JUIN 2017
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 938.83	REMISE JUIN 2017
5513850000	R.R.Q. A PAYER	5 461.24	REMISE JUIN 2017
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	2 435.00	REMISE JUIN 2017
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	5 496.29	REMISE JUIN 2017
O.M.H. DE STE-CROIX		5 594.25 (2)	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	1 035.00	QUOTE-PART DÉFICIT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 1/2
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	4 559.25	QUOTE-PART DÉFICIT 2017 3/4
POSTES CANADA		332.65 (1)	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	332.65	AVIS NOS 242 & 243
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		93.16 (1)	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	30.91	CLÉS
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	8.83	CIMENT (BRIS RUE DES SAULES SUR ÉGOUT PLUVIAL)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	14.92	GANT & ROBINET
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	10.91	GANT & ROBINET
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	27.59	FLEURS
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		7 573.94 (1)	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 328.80	REMISE JUIN 2017
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	1 947.00	REMISE JUIN 2017
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	4 298.14	REMISE JUIN 2017
REMORQUAGE ÉTIENNE DELISLE		26.21 (1)	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	26.21	AJUSTEMENT FACTURE 13562 REMORQUAGE CAMION INCENDIE
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE		700.00 (1)	
222000455	IMMATRICULATION	700.00	IMMATRICULATION CAMION AUTOPOMPE 411
TELUS COMMUNICATIONS INC.		796.99 (1)	
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE JUILLET 2017
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE JUILLET 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.96	SERVICE JUILLET 2017
261000331	TELEPHONE-URBANISME	86.64	SERVICE JUILLET 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	217.54	SERVICE JUILLET 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	293.11	SERVICE JUILLET 2017
TELUS MOBILITE		239.45 (1)	
270150331	TELEP. TERRAIN JEUX 926-2930	42.68	SERVICE JUILLET 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	33.69	SERVICE JUILLET 2017
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02	SERVICE JUILLET 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.52	SERVICE JUILLET 2017
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.00	SERVICE JUILLET 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.54	SERVICE JUILLET 2017
TOMMY LEBLOND & VALÉRIE PÉRUSSE		25.00 (1)	
123440001	RACCORDEMENT AQUEDUC, EGOUT;	25.00	AJUSTEMENT FACTURE 3907 PIÈCE AQUEDUC
VIDÉOTRON LTÉE		201.10 (2)	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE AOÛT 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE AOÛT 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE AOÛT 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE AOÛT 2017

Total : 61 494.60

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2017

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Descriptio</u>	<u>Montant</u>	<u>Référence</u>
ADMQ ZONE 9 LOTBINIÈRE-APPALACHES			100.00 ^{¶(1)}	
	213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	100.00	COLLOQUE DE ZONE 2017 (FRANCE DUBUC)
AMÉLIE HUOT			62.31 ^{¶(1)}	
	213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	62.31	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE			807.75 ^{¶(1)}	
	270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	807.75	ENTRETIEN ASCENSEUR JUILLET À SEPTEMBRE 2017
ATELIER C. LALIBERTE INC.			246.68 ^{¶(1)}	
	241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	246.68	RÉPARATION COMPRESSEUR AIR (2) U/EAU
ATELIER GENYTECH INC.			139.82 ^{¶(1)}	
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	139.82	RÉPARATION TUYAU SUR LA POMPE DU CAMION #711
BUROPLUS ST-EX			1 110.55 ^{¶(6)}	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	654.21	CABINET VITRÉ EXTÉRIEUR
	270150670	PAPETERIE - LOISIRS	57.89	FOURNITURES DE BUREAU
	270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	26.12	FOURNITURES DE BUREAU
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	55.95	FOURNITURES DE BUREAU
	270150670	PAPETERIE - LOISIRS	51.92	FOURNITURES DE BUREAU
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	2.29	FOURNITURES DE BUREAU
	261000670	URBANISME - PAPETERIES	5.36	FOURNITURES DE BUREAU
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	256.81	FOURNITURES DE BUREAU
CAMPING LAC GEORGES			710.21 ^{¶(1)}	
	270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	710.21	SORTIE T/JEUX 2017 (12-07-17)
CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE			1 501.00 ^{¶(1)}	
	269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	1 501.00	PARTENARIAT CAMPAGNE DE COMMUNICATION RÉGIONALE 2017
CLÔTURES COLBO			4 254.08 ^{¶(1)}	
	2308052721	PARC OU AIRE GÉRARD-CHABOT	4 254.08	CLOTÛRE BELVÉDÈRE
CLUB FY INC.			770.19 ^{¶(1)}	
	270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	770.19	SORTIE T/JEUX 2017 (18-07-17)
CONSTRUCTION S.R.B.			325.82 ^{¶(1)}	
	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	325.82	SCIAGE DE BORDURE (6328 RUE PRINCIPALE, PAYÉ PAR CONTRIBUTABLE)
DAIGLE, MARCEL			135.07 ^{¶(2)}	
	222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	59.53	FRAIS POUR LIVRAISON CAMION AUTO-POMPE #411
	222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	75.54	FRAIS POUR PRÉPARATION CAMION AUTO-POMPE #411
DENEIGEMENT LAURIER INC.			1 959.17 ^{¶(1)}	
	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 959.17	NIVELER LES RANGS EN GRAVIER
DISTNET INC.			6 978.93 ^{¶(3)}	
	241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	353.55	NETTOYER STATIONS DE POMPAGE ET DÉGRILLEUR
	241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30	NETTOYER STATIONS DE POMPAGE ET DÉGRILLEUR
	241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	471.40	NETTOYER STATIONS DE POMPAGE ET DÉGRILLEUR
	241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	957.16	NETTOYER STATIONS DE POMPAGE ET DÉGRILLEUR
	241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 695.30	NETTOYER BASSIN DE RÉTENTION
	241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	570.22	NETTOYER PUISARD
ECO VERDURE			195.63 ^{¶(1)}	
	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	195.63	ENGRAIS GRANULAIRE T/BALLE 3/3
ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT BOUCHARD			2 695.02 ^{¶(1)}	
	2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	2 695.02	RÉFRIGÉRATEUR PAVILLON DE SERVICES
ÉVÈNEMENTS BUBBLE FOOTBALL BSL/GASPÉSIE/			684.18 ^{¶(1)}	
	270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	684.18	JOURNÉE BUBBLE FOOTBALL T/JEUX 2017 (28-06-17)
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.			235.12 ^{¶(1)}	
	232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	235.12	EMPIERREMENT RANG DU PETIT-VILLAGE
FAUTEUX CHARLES			119.54 ^{¶(2)}	
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	59.77	PIÈCES POUR LE CAMION #711
	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	59.77	PIÈCES POUR LE CAMION #711
FLEETCOR CANADA MASTERCARD			405.87 ^{¶(1)}	
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	43.95	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	52.00	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	59.32	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	47.40	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	72.15	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	20.74	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	77.21	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	33.85	ESSENCE INC.
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.75	ESCOMPTE ULTRAMAR
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE			56.00 ^{¶(1)}	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	56.00	AVIS DE MUTATION
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.			17 830.64 ^{¶(1)}	
	270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	279.03	SERVICE JUIN 2017
	245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	9 473.61	SERVICE JUIN 2017
	245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 078.00	SERVICE JUIN 2017

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

GROUPE GYRO TECH INC.		360.05	(1)	
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	360.05		MINI-BARRE DEL POUR KUBOTA
GUILLAUME TALBOT		80.00	(1)	
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	80.00		LOCATION SYSTÈME DE SON TOURNOI DE BALLE
JACQUES LEMAY		70.34	(1)	
223100310	DEPLACEMENT - PR/REONDANTS	70.34		FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN 2017
JOSIANNE TARDIF		298.05	(2)	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	67.50		FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN 2017
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	160.95		RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	69.60		RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
KROMATIK		689.85	(1)	
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	689.85		JOURNÉE ROCK STAR T/JEUX 2017 (05-07-17)
LABORATOIRES ENVIRONEX		94.86	(3)	
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	103.83		ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77		ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	-51.74		CRÉDIT ANALYSE D'EAU
LE PRO DU CB INC.		28.74	(1)	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	28.74		FRAIS DE TRANSPORT RADIO DU CAMION #101
LES EDITIONS JURIDIQUES FD		74.10	(1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	74.10		RELIEUR
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		247.34	(13)	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	17.31		ACHATS DIVERS LOISIRS
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	17.91		PRODUITS D'ENTRETIEN
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	8.04		ACHATS DIVERS LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	47.93		ACHATS DIVERS LOISIRS
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	37.35		ACHATS DIVERS T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	29.01		ACHATS DIVERS T/JEUX
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	3.31		ACHATS DIVERS LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	14.74		ACHATS DIVERS LOISIRS
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	6.16		CARTONS POUR TOURNOI DE BALLES
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	9.07		ACHATS DIVERS TOURNOI DE BALLES
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	14.92		ACHATS DIVERS TOURNOI DE BALLES
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	29.88		ACHATS DIVERS TOURNOI DE BALLES
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	11.71		ACHATS DIVERS LOISIRS
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		17.80	(1)	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	17.80		ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		953.42	(2)	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	262.46		FORMATION SÉCURITÉ CIVILE VOLETS 1 ET 2 (MARCEL DAIGLE)
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	367.46		FORMATION SÉCURITÉ CIVILE VOLETS 1 ET 2 (FRANCE DUBUC)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	187.50		SUPPORT TECHNIQUE ET PLANS
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	25.00		SUPPORT TECHNIQUE ET PLANS
261000670	URBANISME - PAPETERIES	111.00		SUPPORT TECHNIQUE ET PLANS
ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE		1 047.80	(1)	
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	1 047.80		BAIL DE LOCATION ENSEIGNE ENTRÉE SUD
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.-SEAO		215.51	(1)	
2304034721	RÉFECTION RUE DU BATEAU	215.51		PUBLICATIONS SEAO
MINISTRE DES FINANCES		83.77	(1)	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	83.77		FRAIS ANNUELS ASCENSEUR
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		10 757.43	(5)	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	483.13		HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER GÉNÉRAL
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	7 696.55		HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	556.19		HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 026.16		HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	995.40		HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER URBANISME (25%)
PHARMACIE STE-CROIX INC.		116.32	(4)	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	9.75		PRODUITS D'ENTRETIEN
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	82.76		CARTOUCHES D'ENCRE
241300635	PROD. CHIMIQUES-RESEAU	18.07		ACHATS DIVERS U/EAU
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	5.74		PAPIERS MOUCHOIRS
PITNEYWORKS		1 149.75	(1)	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1 149.75		RECHARGE TIMBRES
PREMIER TECH AQUA		540.38	(1)	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	540.38		CONTRAT ENTRETIEN UV 2017 (4400 4e RANG EST ET 6953 POINTE-PLATON, PAYÉ PAR CONTRIBUTABLE)
PREVIMED INC.		68.00	(1)	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	68.00		REMPLISSAGE OXYGÈNE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

PRODUITS CAPITAL		1 189.08 (7)	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	-530.55	CRÉDIT PRODUITS D'ENTRETIEN
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	1 146.37	PRODUITS D'ENTRETIEN
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	29.84	PRODUITS D'ENTRETIEN
270150660	PROD. ENTRETIEN T/JEUX	203.21	PRODUITS POUR LE T/JEUX
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	141.59	PRODUITS PAVILLON ET ABRI
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	112.39	PRODUITS PAVILLON ET ABRI
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	86.23	PRODUITS PAVILLON ET ABRI
PROTECTION INCENDIE PC		314.00 (1)	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	314.00	REMPLISSAGE & INSPECTION DES CYLINDRES D'APPAREILS RESPIRATOIRES
RAY-CAR		14 093.84 (2)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	202.99	PIERRE CONCASSÉE
2308201721	IMM ENT PARC JGFOURNIER ARÉNA	13 890.85	PIERRE (PISTE PATINS À ROUES ALIGNÉES ET STATIONNEMENT)
REAL HUOT INC.		372.52 (1)	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	372.52	PIÈCES D'AQUEDUC DE REMPLACEMENT
RÉNOVATIONS G. LALIBERTÉ INC.		965.79 (1)	
241200443	ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	965.79	DÉNEIGEMENT 2016-2017 AQUEDUC
SANI-JOHN INC.		287.43 (1)	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	287.43	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE)
SERRES LAMBERT ENR.		507.66 (1)	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	507.66	FLEURS
SIMON DESJARDINS		100.00 (1)	
270150454	PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	100.00	COURS SECOURISME T/JEUX 2017 (2)
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.		1 025.18 (1)	
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	1 025.18	FORFAIT JUILLET À DÉCEMBRE 2017
SOLUTIONS NEXARTS INC.		508.19 (1)	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	508.19	FRAIS PLATEFORME QIDIGO AVRIL ET MAI 2017
SOUDURE STE-CROIX ENR.		36.79 (1)	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	36.79	FER ABRI TERRAIN DE BALLE
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		323.79 (6)	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	48.04	ACHATS DIVERS LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	39.17	ACHATS DIVERS LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	55.04	ACHATS DIVERS LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	43.95	ACHATS DIVERS T/JEUX
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	80.40	ACHATS DIVERS LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	57.19	ACHATS DIVERS LOISIRS
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		331.13 (1)	
222000451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2017
241400451	LOCATION ALARME	55.18	SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2017
241300451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2017
241200451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2017
232000451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2017
213000451	LOCATION ALARME	55.19	SERVICE JUILLET À SEPTEMBRE 2017
TAYLOR-MADE ENTERPRISES INC.		252.00 (1)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	252.00	MATÉRIEL DE PRÉVENTION
TELUS COMMUNICATIONS INC.		115.07 (1)	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.07	SERVICE JUILLET 2017
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		1 953.30 (1)	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 953.30	PHOTOCOPIES DU 11-04-2017 AU 10-07-2017
TRANSPORT LOTBINIERE INC.		252.95 (1)	
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	252.95	TRANSPORT SORTIE LAC GEORGES (12-07-17)

Total : 80 845.81

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

225-2017

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUILLET 2017

SALAIRES BRUTS DU 25 JUIN AU 22 JUILLET 2017	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT	4 588.94
	AVANTAGES SOCIAUX	911.43
	SOUS-TOTAL	5 500.37

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUILLET 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	5 500.37

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2017 – RATIFICATION

<u>Nom</u>	<u># Grand-livre</u>	<u>Description</u>	<u>Montan</u>	<u>Référence</u>
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			44.00	(1)
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	44.00	REMISE JUIN 2017
INTERFAS EN FIDUCIE			1 488.94	(1)
	5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 488.94	POLICE NO 48842 JUILLET 2017
LES ENTREPRISES D. AUBIN ET FILS			124.70	(1)
	270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	124.70	PELOUSES 2017 2/5
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			991.09	(1)
	5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	344.93	REMISE JUIN 2017
	5513850000	R.R.Q. A PAYER	407.08	REMISE JUIN 2017
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	112.70	REMISE JUIN 2017
	5513820000	RQAP A PAYER	53.36	REMISE JUIN 2017
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	73.02	REMISE JUIN 2017
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC			116.98	(1)
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	87.15	PIÈCES ET ACCESSOIRES
	270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	29.83	PIÈCES ET ACCESSOIRES
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			376.22	(1)
	5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	123.78	REMISE JUIN 2017
	5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	252.44	REMISE JUIN 2017
TELUS COMMUNICATIONS INC.			356.11	(1)
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	356.11	SERVICE JUILLET 2017
TELUS MOBILITÉ			58.02	(1)
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE JUILLET 2017

Total : 3 556.06

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2017

C.E.R. TURMEL ENR.			50.59	(1)
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	50.59	RÉPARATION AUVENT EXTÉRIEUR
CLÔTURES COLBO			8 179.32	(1)
	2308604725	M. O. ÉQUI. GLISSADE PARC JGF	8 179.32	CLÔTURE POUR GLISSADE
DISTNET INC.			235.70	(1)
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	235.70	NETTOYER CONDUITES SANITAIRE, PLUVIAL ET BASSIN SURFACEUSE
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.			4 444.35	(3)
	2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	1 673.94	AMÉNAGEMENT PISTE PATINS À ROUES ALIGNÉES
	2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	1 876.00	AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT
	2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	894.41	AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT
HYDRO-QUEBEC			1 356.11	(1)
	270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	1 356.11	SERVICE JUILLET 2017
JOSIANNE TARDIF			147.60	(1)
	270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	147.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT MAI 2017

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

KORVETTE		1.48	7(1)
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	1.48	PAPETERIE
PHARMACIE STE-CROIX INC.		5.58	7(1)
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	5.58	EAU
REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES		992.00	7(1)
270177499	PERMIS - BAR	992.00	RENOUVELLEMENT PERMIS

226-2017

Total : 15 412.73

MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU GAZ-R-22 AU GAZ R-513A

MANDAT POUR LA MISE À NIVEAU DU PROJET

ATTENDU les résolutions numéros 068-2015, 148-2015 et 166-2016;

ATTENDU l'offre de service de la firme Norda Stelo inc. datée du 18 juillet 2017 afin de procéder à la mise à niveau du projet de modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A pour un montant forfaitaire de 23 319,00 \$, en sus des taxes;

ATTENDU QUE l'offre consiste à réaliser l'ingénierie pour valider le concept établi versus les nouvelles normes et codes de 2010, l'utilisation d'un nouveau réfrigérant (R-513A), à la prise en charge du projet par une nouvelle équipe de professionnels pour les disciplines de mécanique, électricité et structure du bâtiment ainsi que l'architecture;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater la firme Norda Stelo inc. à réaliser un rapport d'analyse globale relativement à ladite mise à niveau selon l'offre présentée.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

CAMION AUTOPOMPE 411

227-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (DAN ROY, ING.)

ATTENDU les résolutions numéros 045-2016, 118-2016 et 119-2016;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Dan Roy, ingénieur, la somme de 3 659,20 \$, concernant les plans et devis pour le camion autopompe 411, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro SC20170724 datée du 24 juillet 2017.

228-2017

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (CAMION CARL THIBAUT INC.)

ATTENDU la résolution numéro 255-2016;

ATTENDU QUE la prise de possession a été autorisée selon l'inspection finale de M. Dan Roy, ingénieur, le 20 juillet 2017 mentionnant certains points à prendre en considération lors de la prise de possession;

ATTENDU QUE la livraison a été effectuée le vendredi 21 juillet 2017;

ATTENDU QUE le camion est payable à la livraison conformément à l'article 1.18 du devis;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la livraison dudit camion selon le rapport final de Dan Roy, ingénieur, tenant comptes que les points à considérer ont été corrigés selon la recommandation du directeur du service des incendies et d'autoriser le paiement d'une somme de 429 504,06 \$ à « Carl Thibault inc. », telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 16-619 datée du 06 juillet 2017 et du crédit numéro 16-628 daté du 10 juillet 2017 et conformément au contrat intervenu entre les parties le 08 novembre 2016.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

QUE la garantie d'exécution au montant de 45 000,00 \$ soit libérée sur recommandation de M. Dan Roy, ingénieur, et de M. Marcel Daigle, directeur du service des incendies de Sainte-Croix.

VOIRIE

RÉFECTION RUE DU BATEAU

229-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 8 (LES SERVICES EXP INC.)

ATTENDU la résolution numéro 284-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Les Services exp inc., la somme de 3 955,15 \$ concernant les plans et devis relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telles que plus amplement détaillées aux factures numéros 381591 datée du 27 juin 2017 et 385667 datée du 21 juillet 2017.

230-2017

CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour construire et opérer un poste de pompage d'égout domestique sur la rue du Bateau;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à de nouvelles exigences ou de débordement, conditions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

II est proposé par Michel Routhier appuyé par Gratien Tardif et résolu unanimement de respecter les exigences de rejet et de débordement, de mettre en œuvre le programme de suivi, de transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC et d'effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MDDELCC.

231-2017

ENGAGEMENT MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à la construction du poste de pompage de la rue du Bateau;

ATTENDU QUE le poste de pompage Lafleur (SC-1) ne peut actuellement accepter le débit de 6,82 l/s du futur poste de la rue du Bateau;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'inclut pas l'augmentation de la capacité de pompage du poste Lafleur;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne saurait émettre une telle autorisation tant que le poste Lafleur ne puisse accepter le débit de 6,82 l/s du futur poste de la rue du Bateau;

II est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ne pas permettre de branchement sur le nouveau réseau domestique de la rue du Bateau et à ne pas opérer le nouveau poste de pompage avant que la capacité du poste de pompage *P.P. Lafleur (SC-1)* n'ait été augmentée de façon à respecter l'exigence d'« Aucun débordement, sauf urgence » (PF0), et ce, en considérant les débordements en temps de fonte et de pluie qui sont actuellement observés à l'ouvrage et l'ajout du nouveau poste de pompage de la rue du Bateau d'une capacité théorique de 6.82 l/s. De plus, elle s'engage à obtenir une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui devra être obtenue préalablement à la réalisation des travaux d'augmentation de capacité du poste de pompage *P.P. Lafleur (SC-1)*.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

RUE THIBODEAU

232-2017

MANDAT ANALYSE PRÉLIMINAIRE POUR BASSIN DE RÉTENTION (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc., datée du 25 juillet 2017 concernant la réalisation d'une analyse préliminaire pour un bassin de rétention relativement au projet de la rue Thibodeau, pour un montant budgétaire de 2 500 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à ladite analyse selon l'offre présentée.

OUVRAGE DE REVÊTEMENT MÉCANISÉ DE LA CHAUSÉE

233-2017

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RÉCLAMATION

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant de 74 529,06 \$, et pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses aux rues de la Falaise, des Saules, Desrochers, du Bateau, Garneau, Lauzé et Principale et aux rangs du Petit-Village, Saint-Charles, Saint-Eustache, de la Plaine, 2 Est et Ouest, 3 Est, 4 Est et Ouest, à la route Demers ainsi que le chemin Petit-Village dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

RÈGLEMENT N^o 565-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 389-2007 (MODIFICATION ARTICLE 1.6.72, AJOUT ARTICLES 12.2.1.6.9 ET 14.4.1 AINSI QUE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 19-H À MÊME LA ZONE 14-I)

234-2017

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté le règlement 271-2016 dans le but de modifier le schéma d'aménagement et de développement régional le dixième jour d'août 2016;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 1.6.72 concernant la définition d'une éolienne
- Ajouter l'article 12.2.1.6.9 concernant les enseignes temporaires
- Ajouter l'article 14.4.1 concernant les composteurs à carcasses d'animaux
- Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 19-H à même la zone 14-I

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de juin 2017, le projet de règlement numéro 565-2017 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juillet 2017 sur le projet de règlement numéro 565-2017 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le quatrième jour de juillet 2017, le second projet de règlement numéro 565-2017 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le quatrième jour du mois de juillet 2017 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 565-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 565-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 565-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N^o 566-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^o 390-2007 (MODIFICATION ARTICLE 4.1.3)

235-2017

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 390-2007 de façon à :

- Modifier l'article 4.1.3 concernant les normes minimales régissant les lots non desservis et partiellement desservis

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de juin 2017, le projet de règlement numéro 566-2017 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juillet 2017 sur le projet de règlement numéro 566-2017 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le quatrième jour de juillet 2017, le second projet de règlement numéro 566-2017 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le quatrième jour du mois de juillet 2017 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

QUE le présent règlement portant le numéro 566-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 566-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 566-2017 entrera en vigueur conformément à la loi

LOISIRS ET CULTURE

PARC DE PLANCHES À ROULETTES

ADMINISTRATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET GESTION

236-2017

ATTENDU QU'un projet pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes a été présenté au conseil municipal en octobre 2016 par trois citoyennes de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE ce projet était accompagné d'une pétition signée par 48 personnes donnant leur appui à ce projet;

ATTENDU QUE ce projet consiste à l'aménagement de modules, de trottoirs d'accès, de bancs et d'un éclairage;

ATTENDU QUE ce projet est pertinent et complète parfaitement la planification stratégique 2015-2020 de la municipalité, dont :

- L'enjeu 1 – Attirer de nouveaux arrivants;
- L'orientation 1.3 – Développer un milieu de vie accueillant;
- L'objectif 1.3.1 – Compléter l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier.

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix, un organisme à but non lucratif, apporte son soutien au projet;

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyée par Catherine Marquis, et résolu unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité confie l'administration des travaux d'aménagement du parc de planches à roulettes à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix;

QUE cet organisme à but non lucratif soit autorisé à effectuer tous les travaux prévus dans le cadre de ce projet;

QUE les infrastructures seront la propriété de la Municipalité à la fin des travaux;

QUE la Municipalité s'engage financièrement pour un montant de 39 000 \$ (20 000 \$ pour la construction du parc, 9 000 \$ pour les trottoirs d'accès et 10 000 \$ pour l'éclairage);

QUE la Municipalité d'engage à fournir une partie du lot numéro 3 592 620 pour l'installation du parc de planches à roulettes;

QUE la Municipalité s'engage à participer par la suite à la maintenance et à l'entretien dudit parc;

QUE l'association soit également amené à informer la Municipalité de l'avancement de ces travaux et à lui faire toute recommandation pendant et après la réalisation de ces travaux;

QUE ce projet est conditionnel à ce que l'association respecte son engagement financier à participer au coût total du projet y incluant les commandites et dons;

QUE ce projet est également conditionnel à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue au Code municipal du Québec.

PARCS MUNICIPAUX ET ENDROITS PUBLICS

OFFICIALISATION

237-2017

ATTENDU QU'il est requis de procéder à une mise à jour de nos parcs municipaux et de nos endroits publics;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

ATTENDU la liste suivante desdits parcs municipaux et endroits publics :

PARCS MUNICIPAUX :

- Parc Jean-Guy-Fournier
- Parc Détente
- Parc Gérard-Chabot
- Parc de la Falaise (en remplacement de parc Minoune)

ENDROITS PUBLICS :

- Toutes les aires de la Fabrique de Sainte-Croix (église, presbytère, cimetière, etc.)
- Belvédère et La Butte à Téles (lot 3 591 631)
- Croix lumineuse
- Jardin de tulipes et de lilas

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'officialiser les parcs municipaux et les endroits publics tels que mentionnés à la présente résolution.

VARIA

ARCHIVES

238-2017

DESTRUCTION ANNUELLE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 01 août 2017.

MRC DE LOTBINIÈRE

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 567-2017 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

239-2017

ADOPTION

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 83-1997 de la MRC de Lotbinière adopté le 10 décembre 1997 autorisant la conclusion d'une entente portant sur l'acceptation pour établir une cour municipale commune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet règlement portant le numéro 567-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 567-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet règlement numéro 567-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 567-2017 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière intervenue le 10 décembre 1997.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 568-2017 CONCERNANT UN RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

240-2017

ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet règlement portant le numéro 568-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 568-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet règlement numéro 568-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 568-2017 règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

241-2017

POSITION DES MRC DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE- APPALACHES

ATTENDU QU' en mai 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les projets de documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, la gestion durable de la forêt et de la faune, ainsi que le document relatif aux orientations gouvernementales concernant le territoire public;

ATTENDU QUE le 19 juin dernier le sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, accompagné des représentants des ministères attirés de la région de la Chaudière-Appalaches, a présenté ces quatre projets de documents d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire aux préfets, aux directeurs généraux et aux aménagistes régionaux de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE cette présentation s'inscrit dans un contexte de consultation afin que les documents d'orientations tiennent compte des préoccupations des élus et des dirigeants municipaux;

ATTENDU QUE selon le MAMOT, le chantier de renouvellement des OGAT entend prendre en considération les particularités des différents territoires;

ATTENDU QUE toujours selon le MAMOT, cette consultation vise également à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Plan d'action gouvernementale pour alléger le fardeau administratif des municipalités;

ATTENDU QUE le processus de consultation des acteurs du milieu vise à recueillir des commentaires sur les documents déposés d'ici la fin de juillet;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

ATTENDU QU'à la rencontre du 19 juin, le sous-ministre adjoint se voulait rassurant dans l'application des OGAT où l'analyse des modifications ou des révisions des schémas d'aménagement serait souple et en fonction des particularités régionales;

ATTENDU QUE la lecture des documents sur les projets d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire laisse plutôt croire le contraire du fait de la présence de quelque 136 « devoirs », lesquels ne sont parfois pas de la compétence des MRC;

ATTENDU QUE les MRC de la Chaudière-Appalaches sont conscientes des enjeux liés à l'aménagement du territoire et de ces répercussions sur le développement de celui-ci. Elles sont donc en accord avec le grand principe présenté à l'orientation 1 du MAMOT qui est de *Favoriser la viabilité et l'accessibilité des milieux de vie ainsi que la mobilité durable*;

ATTENDU QUE le défi réside dans la mise en œuvre des objectifs qui y sont associés et que les attentes du ministère s'adressent clairement aux régions métropolitaines et aux grandes agglomérations urbaines de la province qui bénéficient d'une masse critique de population et d'une pression de développement sur l'urbanisation. Les MRC et les municipalités rurales, et/ou en situation de dévitalisation, ne sauraient être en mesure de s'y conformer entièrement sans renoncer à leur survie;

ATTENDU QU'en milieu rural, la seule idée de devoir prioriser un pôle principal d'équipements et de services, ou encore de limiter toute construction à l'intérieur du périmètre d'urbanisation constitue un aller simple vers la dévitalisation, puisque l'exercice consiste à consolider un pôle au détriment des milieux de vie dans les municipalités locales;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC en milieu rural ne sont pas des banlieues-dortoirs à l'instar des couronnes des grandes agglomérations urbaines (où se concentrent les services, les équipements et les emplois);

ATTENDU QUE les municipalités rurales sont des milieux de vie dynamiques, à leur manière, avec un tissu social serré. Les gens vivent : ils travaillent, consomment et pratiquent leurs loisirs, et ne font pas seulement la navette vers les grands centres urbains. À l'image des quartiers urbains dans ces grands centres, les municipalités rurales disposent d'une école primaire, à laquelle les élèves peuvent s'y rendre à pied ou en parcourant quelques km en voiture, en autobus ou à vélo. Ces municipalités rurales disposent aussi d'une caisse populaire, d'un dépanneur ou d'une épicerie, d'un ou de quelques restaurants, d'une station d'essence, d'une quincaillerie, d'une pharmacie, d'une coiffeuse, d'une esthéticienne, d'un CHSLD, d'un point de service du CLSC, etc.;

ATTENDU QUE contrairement aux milieux urbains en pleine expansion, ces municipalités ne cherchent pas à contrôler le déploiement de ces services. Elles cherchent plutôt, et même désespérément, à ne pas les perdre, car il en va de leur avenir, de leur développement socio-économique;

ATTENDU QUE tous ces services ne sont pas présents de manière égale et équitable dans chacune des municipalités rurales. Certaines ont déjà perdu leur caisse populaire, leur station d'essence, leur épicerie, et même leur école. Localement, chaque fermeture de service (public ou privé) est un clou de plus dans le cercueil de la dévitalisation des municipalités rurales. Pour la population, cela signifie plus de km de route à parcourir pour avoir accès aux services qui se concentrent, de plus en plus, dans les pôles urbains;

ATTENDU QUE pour atteindre les objectifs de cette orientation, on ne saurait exiger les mêmes attentes et appliquer quelques banales exceptions pour des milieux aussi différents qui évoluent dans des contextes socio-économiques contrastés;

ATTENDU QU'un milieu rural, c'est un village de 200 habitants, une ville de 10 000 habitants, une MRC de 25 000 habitants qui, avec les décennies, voit progresser le vieillissement de sa population, voit transférer petit à petit les services gouvernementaux (et les emplois de qualité) dans les agglomérations urbaines ou les régions métropolitaines, voit fermer et fusionner les petites écoles primaires, etc.;

ATTENDU QUE c'est dans ce contexte que les municipalités et les MRC en milieu rural travaillent pour freiner la dévitalisation, pour retenir leurs résidents, surtout ceux de la population active, pour attirer aussi de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

L'équilibre est précaire et chaque action qui permet de sauvegarder un service (et donc, des emplois) dans une municipalité rurale, dans une MRC rurale, est une victoire pour des milieux de vie et une occupation du territoire dynamique, mais c'est aussi une victoire contre la dévitalisation socio-économique;

ATTENDU QUE les OGAT en matière de territoire et d'activités agricoles sont exagérées et peu justifiées notamment dans les territoires en voie à la dévitalisation;

ATTENDU QUE la plupart des documents en référence dans les OGAT ne sont pas disponibles, empêchant ainsi d'approfondir l'analyse et d'avoir une meilleure compréhension des attentes du gouvernement;

ATTENDU QUE les OGAT vont augmenter la lourdeur administrative au sein des MRC particulièrement lors de modifications ou de révisions des schémas d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE les OGAT vont à l'encontre de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE le calendrier de consultation prévu et les courts délais impartis aux MRC de la Chaudière-Appalaches rendent difficile toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significativement à leur renouvellement;

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches :

RAPPELLENT au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales. Or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire;

CONTESTENT les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement;

EXPRIMENT son désaccord vis-à-vis la révision proposée des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines et financières que les MRC et les municipalités n'ont pas, pour la majorité d'entre elles;

DEMANDENT de revoir les OGAT en fonction des réalités du Québec rural et non pas uniquement dans une vision métropolitaine et centralisée de l'aménagement du territoire;

QUE les OGAT tiennent davantage compte de la nouvelle stratégie d'occupation et de la vitalité du territoire;

EXIGENT une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées.

COPIE de cette résolution à transmettre au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Premier ministre du Québec, aux députés de la région de la Chaudière-Appalaches, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

DEMANDE D'APPUI - PROJET DE LOI 132 CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec se propose d'adopter un projet de loi sur la protection des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lotbinière sont situées dans la plaine du St-Laurent et par conséquent jalonnées d'espaces visés par ce projet de loi;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE pour assurer leur vitalité et être en mesure d'offrir les mesures de rétention de leur population, inscrite dans sa planification stratégique, les municipalités doivent agrandir leur périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ces périmètres urbains doivent s'agrandir autour des périmètres existants, que les nouveaux espaces autorisés au développement par la CPTAQ sont ceux moins propices à l'agriculture et que par conséquent ils sont plus susceptibles d'être humides;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières qui sont proposées par le projet de loi sont considérables et qu'elles auront un impact direct sur le prix des terrains à construire et indirectement sur l'attraction des nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement de confier aux MRC de nouveaux pouvoirs en matière de gestion du territoire;

CONSIDÉRANT le mémoire élaboré par notre Fédération sur le sujet;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de signifier au gouvernement notre appui formel à la proposition de la FQM présentée dans son mémoire sur le projet de loi 132. Plus spécifiquement, nous sommes d'avis :

- que la définition des milieux humides doit être plus restrictive;
- que les petits espaces humides en milieu urbain doivent être exemptés (0,3 ha);
- que les compensations financières soient beaucoup moins importantes;
- que ces compensations soient laissées aux municipalités ou aux MRC concernées;
- que le programme de gestion de ces milieux soit supporté par le gouvernement;

D'acheminer cette résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au député de Lotbinière, à la FQM et aux municipalités de la MRC de Lotbinière.

LES PRODUCTEURS DE LAIT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD

243-2017

DEMANDE D'APPUI - GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DE L'ALÉNA

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

D'acheminer cette résolution au Premier ministre du Canada et au Président des Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

244-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 15 heures.

Jean-Pierre Ducruc
Maire suppléant

Christiane Couture
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jean-Pierre Ducruc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

